

S.I.V.S.C.P.
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION SPORTIVE ET CULTURELLE
DU PLATEAU

Procès-verbal d'assemblée

COMITE SYNDICAL

Comité syndical du 19 février 2026 à 18 h 30

Convocation en date du 10 février 2026

Nombre de membres : 12

Nombre de membres présents : 9

Présidence : Monsieur René LANNOU

Présents

• **Bréval** : R. Lannou, M. Abraham, C. Foucault

• **Neauphlette** : F. Journet, G. Chardon,

• **ST Illiers-la-Ville** : S. Daniel, A. Monin,

• **ST Illiers-le-Bois** : J. Chatelain, JL Quesnel,

Absent excusé : P. Prigent

Absent : E. Goton, E. Chevalier

Désignation d'un ou d'une Secrétaire de séance F. Journet

Le Procès-Verbal de la réunion du 18 décembre 2025 **est approuvé à l'unanimité.**

2026-02-01 Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du SIVSCP ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Section de fonctionnement	Montant
A. Solde des réalisations de l'exercice N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	13 581,57 €
B. Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	17 376,36 €
C. Résultat de clôture de la section de fonctionnement = A+B	30 957,93 €

Section d'investissement	Montant
D. Solde des réalisations de l'exercice N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 22 114,95 €
E. Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	2 955,60 €
F. Solde d'exécution de la section d'investissement N = D+E précédé de + ou -	-19 159,35 €
G. Solde des restes à réaliser d'investissement N	0,00 €
H. Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	-19 159,35 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIVSCP à l'unanimité

Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du SIVSCP
- **DONNE** pouvoir à Mr le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026-02-02 Délibération portant Affectation du résultat

Après avoir constaté :

- Un résultat de fonctionnement 2025 d'un montant de 13 158,57 €
- Un résultat cumulé de fonctionnement d'un montant de 30 957,93 €
- Un résultat d'investissement 2025 en déficit de 22 114,95 €
- Un résultat antérieur d'investissement de 2 955,60 €
- Aucun Reste à Réaliser (RAR)

En conséquence, le besoin de financement de la section d'investissement de 19 159,35, € doit être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement

L'affectation de résultats sera la suivante :

R1068/Investissement	: 19 159,35 €
R002/Excédent de fonctionnement	: 11 798,58 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

APPROUVE l'affectation de résultats tels que proposée ci-dessus

2026-02-03 Budget Primitif 2026

- Vu** le Code Générale des Collectivités Territoriales,
- Vu** la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,
- Vu** la présentation du Budget Primitif 2026,
- Vu** le Compte financier unique du SIVSCP pour l'année 2025
- Vu** la reprise des résultats de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026

Après présentation du budget 2026 par Monsieur le Président, le Comité Syndical, à l'unanimité :

APPROUVE ET VOTE le budget primitif de l'exercice 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Budget Primitif 2026	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	42 625,45 €	42 625,45 €
Section d'Investissement	27 778,66 €	27 778,66 €
Total	70 404,11 €	70 404,11 €

FIXE la répartition des participations communales pour l'exercice 2026 comme suit :

Communes	Nbre Habitants	Montant participation
Bréval	2183	17 157,61 €
Neauphlette	885	6 955,79 €
St-Illiers-le-Bois	454	3 568,28 €
St-Illiers-la-Ville	362	2 845,19 €
Total	3 884	30 526,87 €

2026-02-04 Approbation de la convention de reversement avec la Communauté de Communes des Portes de l'Île-de-France (CCPIF)

M. le Président rappelle que par délibération n°2025/100 du 25 novembre 2025, les membres du Conseil Communautaire de la CCPIF ont approuvé le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Dans ce rapport est notamment indiqué que la CCPIF allait absorber le SIVSCP, à compter du 1^{er} janvier 2026, et ce, sans impact sur les attributions de compensation des 4 communes (Bréval, Neauphlette, St-Illiers-le-Bois et St-Illiers-la-Ville) composant ledit syndicat. Cette absorption n'ayant pas encore été rendue effective à ce jour, les parties souhaitent néanmoins organiser la prise en charge financière des participations financières dues au syndicat.

Vu les statuts du SIVSCP,

Vu les statuts de la CCPIF,

Vu la délibération N°2025/100 du 25 novembre 2025 du conseil communautaire approuvant le rapport de la CLECT,

Vu le projet de convention de reversement relative à la prise en charge de la participation de la CCPIF au SIVSCP,

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCPIF du 17 février 2026 approuvant la signature de ladite convention de reversement,

Considérant que l'absorption du SIVSCP par la CCPIF ne sera effectif qu'au 1^{er} janvier 2027,

M. le Président propose de l'autoriser à signer cette convention qui prévoit que la totalité des participations communales dues au SIVSCP pour l'exercice 2026 soit prise en charge par la CCPIF à hauteur de 30 526,87 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité**

APPROUVE la signature de la convention pour le reversement relative à la prise en charge de la participation de la CCPIF au SIVSCP telle qu'annexée à la présente délibération

2026-02-05 Versement d'une provision sur la participation 2026

M. le Président explique que la trésorerie du SIVSCP est insuffisante pour permettre de payer les premières dépenses de l'année.

Considérant le temps de traitement pour la prise en charge du Budget Primitif 2026,

Considérant l'urgence à abonder la trésorerie du SIVSCP,

M. le Président propose qu'une provision sur la participation 2026 soit demandée, dans l'attente de la prise en charge du BP 2026. Il propose que celle-ci soit égale à 30% du montant de la provision demandée en 2025.

Vu le Budget primitif 2025 du SIVSCP,
Vu la convention de reversement approuvée par les délibérations conjointes du SIVSCP et de la CCPIF

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité** :

APPROUVE le versement par la CCPIF d'une provision sur la participation 2026 à hauteur de 30% de la participation 2025, soit 12 787,32 € correspondant à 30% de 42 624.39 €

INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

- Qu'en est-il des fissures et de l'assurance ? M. le Président explique que des relevés ont été faits par l'expert. A ce stade, pas de conclusions définitives sur l'importance des dommages.
- Une petite fuite d'eau en toiture a été constatée a la salle du 1^{er} étage.
- Des problèmes de ménages ont été signalés. L'entreprise en charge a été alerté et la difficulté a été levée

La séance est levée à 19h

FEUILLET DE CLOTURE

SIVSCP

Comité syndical du 19 février 2026 à 18 h 30

Convocation en date du 10 février 2026

Nombre de membres : 12

Nombre de membres présents : 9

Présidence : Monsieur René LANNOU

Présents

• **Bréval** : R. Lannou, M. Abraham, C. Foucault

• **Neauphlette** : F. Journet, G. Chardon,

• **ST Illiers-la-Ville** : S. Daniel, A. Monin,

• **ST Illiers-le-Bois** : J. Chatelain, JL Quesnel,

Absent excusé : P. Prigent

Absent : E. Goton, E. Chevalier

Secrétaire de séance : F. Journet

LISTE DES DELIBERATIONS :

2026-02-01 Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU)

2026-02-02 Délibération portant Affectation du résultat

2026-02-03 Budget Primitif 2026

2026-02-04 Approbation de la convention de reversement avec la Communauté de Communes des Portes de l'Île-de-France (CCPIF)

2026-02-05 Versement d'une provision sur la participation 2026

Président de séance
René LANNOU

Secrétaire de séance
Florence JOURNET

